



Yvelines
Le Département

20^{ème} Coupe Nationale des Entreprises

Course des Lauriers Ile-de-France - grade 5A

26 octobre 2025

Club de Voile de St Quentin en Yvelines

AVIS DE COURSE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule / Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025-2028 (RCV)*, incluant l'annexe D.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 Les règles d'utilisation des bateaux et la liste d'équipement, détaillées faisant partie des Instructions de course (IC) s'appliqueront et leur portée sera étendue à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliquent pas.
- 1.4 [DP] [NP] La RCV 40.1 s'applique en tout temps sur l'eau. (Équipement individuel de Flottabilité). Les EIF à mécanisme de gonflage automatique sont interdits.
- 1.5 L'annexe D est applicable et les courses seront jugées sur l'eau (D2). La RCV D1.1 (d) est supprimée.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles sur le site du CVSQ : www.cvsq.fr et affichées au club après la confirmation des inscriptions.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé **près de la zone d'embarquement**.
- 3.2 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le mât de pavillons devant **la zone d'embarquement**.

- 3.3 [DP] [NP] pendant qu'il est en course, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cependant, les concurrents d'une même équipe peuvent communiquer oralement entre eux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1. Un maximum de **8** équipes, mais pas moins de 4 seront invités. L'Autorité Organisatrice (AO) se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le seuil minimum d'équipes inscrites n'est pas atteint.
- 4.2 Seules les équipes invitées ayant effectué une démarche de préinscription et ayant finalisé et payé tous les droits au plus tard le jour de l'épreuve sont autorisées à participer à l'évènement.
- 4.3 Pour être invitée à l'épreuve, la fiche de préinscription devra être renvoyée par mail à l'AO (cne@cvsq.fr).
- 4.4 Chaque équipe est composée de 2 barreaux. Une équipe doit comporter au moins un membre de l'entreprise.
- 4.5 Les équipes doivent être constituées de salariés et de leurs ayants droit (enfants, conjoints) d'une même entreprise, d'un club d'entreprises, d'une administration, d'une collectivité ou d'une corporation. Les retraités de l'entreprise sont considérés comme salariés dans la mesure où ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise. Cette épreuve est aussi ouverte aux étudiants de grandes écoles ou universités en stage dans l'entreprise.
- 4.6 Les membres d'une équipe doivent posséder et présenter au moment de leur inscription :
– leur licence Club FFVoile valide ou
– leur licence FFSE
– une autorisation parentale pour les mineurs.
Remarque : Il est possible de prendre sur place, des licences FFVoile temporaires ou des licences FFSE.
- 4.7 Seules les équipes invitées par l'AO et ayant accepté l'invitation avant la date communiquée par l'AO dans l'invitation peuvent s'inscrire à l'épreuve. Les préinscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi, à l'aide du formulaire ci-joint.
- 4.8 L'autorité organisatrice informera l'ensemble des demandeurs de l'état de leur demande, au plus tard le **15 octobre 2025**.
- 4.9 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un équipage doit avoir terminé toutes les démarches d'inscription et avoir payé tous les droits.
- 4.10 L'inscription de plusieurs équipes par entreprise est possible.
- 4.11 L'AO peut s'autoriser à sélectionner en priorité dans la liste d'attente les équipes 100% féminines.

5. BATEAUX ET VOILES

- 5.1 Les bateaux et les voiles sont fournis par l'organisateur.
Les bateaux utilisés pour l'épreuve sont des MiniJI (quillard solitaire).
- 5.2 Les bateaux et les voiles seront attribués selon la décision de l'AO. L'intention sera d'attribuer les bateaux par tirage au sort.
L'AO peut également exiger que les bateaux soient échangés entre équipes lors d'une phase éliminatoire.
Bien que toutes les mesures raisonnables soient prises pour égaliser les bateaux, les variations ne seront pas motif à réparation (cela modifie la RCV 61).
- 5.3 Le gréement dormant, y compris les lattes, ne doit pas être ajusté, sauf indication contraire des Umpires ou du responsable d'équipement.

6. EQUIPES

- 6.1 Chaque équipe désignera un capitaine d'équipe.
- 6.2 Des chasubles de couleur, fournies par l'organisation, seront distribuées et devront être portées par-dessus tout vêtement afin d'identifier les équipes.
- 6.3 Quand un membre d'une équipe est dans l'impossibilité de poursuivre l'épreuve, L'AO peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou toute autre adaptation.

7. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 30 € par personne comprenant la location des bateaux et l'organisation de l'évènement.

8. FORMAT DE L'EPREUVE

- 8.1 Le format de l'épreuve pourra comprendre les phases suivantes :
Phase 1 : Round Robin (RR) (simple ou multiple, suivant les conditions)

Phase 2 : Matches à élimination directe (phases finales) si les conditions le permettent

Un RR est une phase durant laquelle une équipe rencontre, 1 fois, toutes les autres équipes ayant accédé à la phase.

- 8.2 Le Comité de course (CC) peut modifier le format, mettre fin à toute phase ou à l'évènement lorsqu'à son avis, il n'est pas envisageable de poursuivre le reste des matchs dans les conditions existantes ou dans le temps restant prévu. Les premières phases peuvent être interrompues au profit des phases ultérieures.

Si le temps et les conditions météo le permettent, des matchs à élimination directe seront organisés entre les équipes les mieux classées issues de la phase de sélection.

Ce format de course pourra être modifié selon le déroulement de l'épreuve.

9. PROGRAMME du dimanche 26 octobre

- 9.1 Accueil et confirmation d'inscription : 8h30 à 9h15
Briefing coureurs et Umpire : **9h30**
1^{er} signal d'avertissement : **10h30**
Remise des prix : après les courses

La présence des concurrents est **obligatoire** au briefing.

- 9.2 L'heure limite du dernier signal d'avertissement de l'épreuve est environ 16h30.

10. PARCOURS

Les parcours seront de type « construits » et précisés dans les Instructions de course.

11. CLASSEMENT

Le classement sera fait suivant les règles RCV D3 et D4.4

Remarque : dans le format d'équipe à 2 bateaux, le bateau qui termine **dernier** d'une course, fait **perdre** son équipe.

12. DOMMAGE / DEPOT DE GARANTIE

Chaque barreur est responsable des dommages ou des pertes sur son bateau, à moins que la responsabilité ne soit attribuée autrement par les umpires ou le Jury.

13. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et /ou corporel).

14. PRIX

La « **Coupe Nationale des Entreprises FFVoile** » sera décernée à la première équipe.

Le « **Challenge FFSE** », sera décernée à l'entreprise de l'équipe vainqueur.

La **première équipe féminine** sera récompensée.

La **Course des Lauriers** sera décernée par support à la première équipe d'Ile de France.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Lieu :

Ile de Loisirs de l'Etang de Saint Quentin en Yvelines

Accès :

Par les transports en commun :

- Ligne C du RER : Gare de St Quentin en Yvelines (à 20 mns à pied du CVSQ)
- Depuis la "gare Montparnasse" : Gare St Quentin en Yvelines.
- Depuis la gare de "Versailles Rive Gauche" : Bus 2710 (APTR) - Gare St Quentin en Yvelines.
- Depuis Paris "Porte d'Orléans" : Bus 475.

Par la route :

- Accès par le périphérique Ouest, prendre direction "Rouen", puis A12 direction "St Quentin en Yvelines", sortir à "Ile de Loisirs de St Quentin en Yvelines". Entrée de l'Ile de loisirs : place de la Paix Céleste, 78180 Montigny-le-Bretonneux.

Hébergement : Ile de loisirs de St Quentin en Yvelines

RD 912 - 78190 Trappes Contact : David Decock : 01 30 16 44 40 - Fax : 01 30 62 91 72

Office de tourisme :

Centre Commercial Régional Espace Saint-Quentin
3, place Robert Schuman
78190 Montigny-le-Bretonneux
Téléphone : 01 39 30 42 10 - Fax 01 39 30 42 16
<http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/>

Hébergements :

Le relais des Canardières (Hébergement de l'Ile de Loisirs
située sur la rive sud du plan d'eau, accès par une route interne

Informations complémentaires : Thierry FREMONT : 07 88 29 34 37 cne@cvsg.fr / CVSQ : 01 30 58 91 74 - 07 69 75 38 14 - Site : www.cvsq.fr